

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
COMMUNE DE CONDÉ SUR MARNE
CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la réunion du 13 avril 2022

Le 13 avril 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Lemoine, sous la présidence de M. SINNER Romain, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice : MM SINNER Romain, SINNER Rémy, COLLARD Sandrine, BOHREN Violette, BOUREL Brigitte, BEAUGEOIS Anthony, VAUFREY James, WOLTER Denis, BONNET Gilles, BLANLUET Isabelle, HELLA Gérard, LESEURE Angélique, GOBIN Jennifer.

A l'exception de BOURLON Yoann et BARRÉ Gilles, excusés.

M. BEAUGEOIS Anthony a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 30 mars 2022, lu par Brigitte BOUREL, est adopté à l'unanimité.

Budget communal – Approbation du compte administratif

Monsieur HELLA Gérard, doyen d'âge, en l'absence de Monsieur SINNER Romain, a présenté, le compte administratif au conseil municipal.

Lecture faite, le conseil délibère favorablement pour approuver, à l'unanimité, le compte administratif qui présente un excédent de 638 783,31 €.

Approbation du compte de gestion

Lecture faite par le Maire du compte de gestion, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour constater que le compte de gestion du budget communal 2021 accuse un excédent de 638 783,31 €.

Délibération est prise à l'unanimité pour affecter ce résultat, pour la somme de 638 783,31 € au budget primitif 2022.

Taux d'imposition communaux

Rappel des taux communaux 2021 :

Taxe foncière (bâti) : 36,54

Taxe foncière (non bâti) : 20,34

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Les taux pour l'année 2022 seront donc les suivants :

Taxe foncière (bâti) : 36,54

Taxe foncière (non bâti) : 20,34

Subventions communales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer les subventions comme suit :

Souvenir Français	80
As.Chal.Protectrice Animaux	133
Fam.Rurales Condrouillates	3 500
ADMR 3 Vallées	1 300
Comité des Fêtes	1 000
Amis de nos Eglises	50
Sapeurs-Pompiers	1 100
Association Maison Rouge	170
Ersm Basket Recy-St Martin	500
OCCE Coop scolaire	1750
Paris Alsace	100
Football Tours s/Marne	250
Un p'tit air de danse	100
Histoire et Patrimoine	300
Jeunes	500
Arts et Décorations	100
Moissons rock	500
Oncobleuets	200
Divers	867
Total	12 500,00 €

Proposition et vote du budget primitif 2022

Fonctionnement : le budget est équilibré en dépenses et recettes à 770 264,00 €

Investissement : le budget est équilibré en dépenses et recettes à 2 238 685,00 €

Syndicat de démoustication

Il est demandé aux conseils municipaux des communes du syndicat de démoustication de se prononcer sur le type de produit à utiliser pour la campagne 2022.

Le choix doit se faire parmi les 3 solutions suivantes :

Produit liquide dosé à 0,8

Produit liquide dosé à 1,6

Granulés

Le Conseil Municipale choisi le produit liquide dosé à 1,6

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H25.

Pour copie conforme,

A CONDÉ SUR MARNE, le 19 avril 2022




Romain SINNER